

ENERGIE SOLAIRE : NE TOMBEZ PAS DANS LE PANNEAU !

« Bonjour, je suis Céline de la Maison de l'Habitat. Je vous appelle pour savoir si vous êtes éligible aux nouvelles aides 2026 de l'État pour le solaire afin de réduire vos factures d'électricité... »

Nous recevons tous des dizaines d'appels de ce genre chaque semaine, au point qu'on finit parfois par douter. Pourtant, dans la grande majorité des cas, tout est faux.

Explication d'une fraude bien huilée.



VOUS TROUVEREZ DANS CES DOCUMENTS,
TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES
PANNEAUX SOLAIRES !

Présentation de la fraude

La plupart du temps, ces appels ne sont même pas passés par des personnes physiques, mais par des serveurs informatiques. Une voix générée par intelligence artificielle donne l'illusion d'une véritable conversation. L'objectif est simple : faire un premier tri en ratissant très large.

Une fois que la personne démarchée répond favorablement, elle est transférée vers un interlocuteur bien réel.

Celui-ci lui présente alors des aides imaginaires, joue sur l'image très positive des panneaux solaires et exagère leurs avantages — avec notamment l'argument selon lequel il serait possible de « ne plus avoir de facture d'électricité », ce qui est, là encore, faux.

L'entreprise envoie ensuite un commercial au domicile. Habile et convaincant, il obtient la signature de la personne prise au piège.

Des panneaux solaires gratuits ? Vraiment ?

L'une des stratégies les plus courantes consiste à faire croire que l'installation est gratuite, ou presque. Pour cela, le commercial propose, en plus des panneaux, un prêt à la consommation avec report d'échéance. La personne n'a donc rien à payer immédiatement et le crédit est souvent minimisé, voire complètement dissimulé dans le discours commercial.

Abusée par les promesses du vendeur, elle signe les documents sans toujours prendre le temps de les lire. Parfois même, la signature du propriétaire est utilisée à son insu pour souscrire le prêt.

Ainsi, pendant plusieurs mois, tout semble aller pour le mieux : le particulier a réellement l'impression d'avoir bénéficié d'une installation gratuite, puisque les remboursements ne commencent qu'au bout de 6 mois, voire 1 an.

Puis les premiers prélèvements arrivent, bien après les travaux. Entre-temps, l'entreprise a parfois disparu ou devient injoignable.

Et c'est à ce moment-là que tout s'effondre pour la victime.

À cela s'ajoute un autre problème : en plus de l'absence d'aides promises, les prix pratiqués sont souvent très supérieurs aux prix du marché. Ces entreprises, généralement basées dans de grandes métropoles et intervenant sur l'ensemble du territoire, ont des coûts bien plus élevés qu'un artisan local.



Bon d'accord... mais quelles sont les vraies aides pour le solaire ?

En réalité, il existe peu d'aides pour les particuliers en matière de solaire photovoltaïque. Les principales sont les suivantes :

1) La prime à l'autoconsommation

Uniquement en cas d'autoconsommation avec vente du surplus non utilisé.

- Pour une installation de 3 kWc (environ 16 m² de panneaux), la prime est de 240 €.
- Pour une installation de 9 kWc, elle atteint 720 €.

À titre indicatif :

- une installation de 3 kWc coûte généralement entre 6 500 € et 8 000 € ;
- une installation de 9 kWc coûte entre 12 000 € et 13 500 €.

Source : photovoltaïque.info – données 2024.

2) La TVA à taux réduit

La TVA applicable à l'installation de panneaux solaires neufs peut être réduite de 20 % à 5,5 %, sous certaines conditions.

3) L'obligation d'achat

Ce dispositif permet au particulier de bénéficier d'un tarif de rachat garanti de son électricité sur 20 ans. Cependant, ce tarif a fortement diminué depuis mars 2025, passant de 0,1269 €/kWh à 0,0400 €/kWh. Soit une division par plus de trois.

Exemple d'amortissement

Aujourd'hui, une installation bien exposée (sud, sud-est ou sud-ouest) de 3 kWc peut produire en moyenne 3 000 kWh par an.

En moyenne :

- environ 1/3 est autoconsommé ;
- environ 2/3 est revendu.

Cela représente environ :

- 1 000 kWh économisés sur la facture d'électricité, soit environ 200 €/an (sur la base d'un prix de 0,20 €/kWh) ;
- 2 000 kWh revendus, soit environ 80 €/an au tarif de rachat actuel.

Soit un gain total d'environ 280 €/an.

Source : photovoltaïque.info.

Simulation d'une installation photovoltaïque 3 kWc



Exemple réalisé pour le siège de la Communauté de Communes Porte des Vosges Méridionales
(4 rue des Grands Moulins à Saint-Étienne-lès-Remiremont)

Source : evaluer-mon-devis.photovoltaique.info

Hypothèses retenues :

- exposition sud-ouest ;
- puissance installée : 3 kWc ;
- puissance souscrite : 6 kVA ;
- inclinaison de toiture : 30° ;
- prix du kWh : 0,1934 € ;
- coût de l'installation : 7 250 €.

Dans une configuration classique, le bilan économique reste souvent déficitaire, y compris sur une durée de 20 ans.

L'arbre qui cache la forêt ?

« Pourquoi autant de bruit autour des panneaux photovoltaïques si ce n'est ni si bon pour mes économies, ni forcément adapté à mon logement ? ». La réponse est malheureusement souvent la même : l'argent. Le démarchage agressif et l'installation de panneaux chez des personnes vulnérables ou abusées représentent un marché extrêmement rentable pour certaines entreprises. Cette rentabilité explique l'omniprésence de la publicité : sur Internet, par téléphone, dans les boîtes aux lettres ou sur les réseaux sociaux.

Bien entendu, les panneaux solaires produisent une électricité locale, renouvelable et décarbonée. Mais lorsqu'ils sont mal dimensionnés, mal installés ou vendus dans de mauvaises conditions, ils peuvent devenir un véritable cauchemar financier : mensualités de prêt élevées, rendement décevant, matériel inadapté... alors même que les ménages concernés avaient parfois déjà des difficultés à payer leurs factures.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez contacter une association de défense des consommateurs ou l'ADIL des Vosges pour être accompagné : 06 88 12 94 16.

En réalité, dans la majorité des cas, les panneaux solaires ne constituent pas la priorité pour une maison. Ils relèvent davantage de la « cerise sur le gâteau », une fois les travaux essentiels réalisés.

Il est souvent préférable de privilégier d'abord :

- l'isolation des combles ;
- l'isolation des murs ;
- et plus largement la réduction des consommations d'énergie.

Et surtout, en cas de doute, mieux vaut contacter son conseiller France Rénov'.

Vous avez un projet de travaux ? Des questions ?

Contactez votre conseiller France Rénov' :

Florent Langlade

☎ 03 29 22 50 10

✉ francerenov.hautesvosges@soliha.fr

